

Date de génération de ce justificatif : 22/11/2024

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## ARGUENON CONSULTING – Constitution de société

Référence : L021941

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 2 novembre 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

CAP CODE- Société d'avocats 13 rue de Châtillon – BP 60435 35004 Rennes Cedex capcode.eu AVIS DE CONSTITUTION Suivant un acte sous seing privé signé à Créhen le 23 octobre 2023, il a été constitué la société suivante. Dénomination : ARGUENON CONSULTING. Forme : Société par actions simplifiée à associé unique. Siège : 7 Allée des Ajoncs – 22130 Créhen Objet : la réalisation de prestations de services de conseils dans le domaine de la stratégie industrielle, de l'ingénierie et du travail des matériaux, notamment en matière de tôlerie, soudure, mécanique générale et de précision, peinture et moulage de pièces mécaniques, sans que cette liste ne présente un caractère limitatif. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros divisé en 1 000 actions ordinaires d'1 euro de valeur nominale chacune entièrement souscrites et libérées lors de la constitution. Apport en numéraire : 1 000 €. Apport en nature : Néant. Président : M. Daniel COTIN, né le 25 octobre 1962 à Rennes et demeurant 7 Allée des Ajoncs – 22130 Créhen. Agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées à des tiers, même en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant qu'avec l'agrément préalable de la Société selon décision collective des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Immatriculation au RCS de Saint-Malo. Pour insertion, le Président.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---